

# *MAIRIE DE PUYMERAS*

## **ARRETE**

**N° 5 / 2002 du 10 juin 2002**

### **RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE DÛS NOTAMMENT AUX ANIMAUX**

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

Vu l'article L. 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 88-523 du 5 mai 1988,

Vu l'article 26 de la Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990,

Vu la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

Vu le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 pris pour l'application de l'article 1<sup>er</sup> du Code de la Santé Publique et relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage,

Vu le décret n° 95-409 du 18 avril 1995,

Vu l'article R 48-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R 623-2 du Code Pénal,

Vu la circulaire préfectorale du 26 décembre 1996,

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 1727 du 17 août 1998 et relatif aux bruits de voisinage,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prévenir et de réprimer les bruits de voisinage,

## ARRÊTE

Article 1 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

Article 2 : les animaux, et en particulier les chiens, non pourvus de dispositif cité à l'article 1 du présent arrêté, devront être placés de 22 heures à 6 heures dans un bâtiment adapté, fermé, et dont l'isolation acoustique évitera une gêne pour le voisinage.

Article 3 : les contrevenants au présent arrêté seront passibles de contravention de 3<sup>ème</sup> classe, c'est-à-dire de 450.00 €.

Article 4 : Monsieur le Maire, la 1<sup>ère</sup> adjointe et la Brigade de Gendarmerie de Vaison la Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Madame la Sous-préfète de Carpentras
- La Brigade de Gendarmerie de Vaison la Romaine

Puyméras, le 10 juin 2002

Le Maire,  
Daniel ROLLAND